

Avis d'Ile-de-France Mobilités

Ile-de-France Mobilités a rendu un avis hors du délai alloué pour la phase de sollicitation des Personnes Publiques Associées. L'avis d'Ile-de-France Mobilités n'est donc pas pris en compte dans le cadre de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée, et est réputé favorable.